

12 nouveaux signataires pour le CO₂

Le 22 novembre, 12 entreprises ont signé la charte CO₂, ce qui porte à 33 les entreprises signataires de cette charte en Ile-de-France. Il s'agit de : Ecolotrans (75), E.L.D. Transports & Logistics (77), Fiol Affrètement (77), LP Art (93), Orly Gel (94), Presse Prestations Services (94), Soltu (95), Transport GERP (77), Transports G. Valot (94), Transports Jacques Barré (77), Transports Renaud (77), Via

Transports (94). Les 12 entreprises représentent 300 véhicules et 410 conducteurs. Leurs actions devraient générer une économie de 1652 tonnes de CO₂ par an en fin d'engagement. Pour atteindre l'objectif, les entreprises s'engagent sur 104 mesures réparties en quatre axes. Les engagements sur le véhicule les plus fréquents concernent l'utilisation de boîtes robotisées et le bridage du moteur. ●

P. DE S.



Yacine Kara, patron d'Ecolotrans, mise sur l'utilisation d'une flotte alliant hybrides, électriques et GNV.

© S.B.